

18 NOV. 2021

Cognac, le
N°10146 /ARM/BA709/GAA/CDT

Madame le Maire,

La montée en puissance de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaurenard et en particulier la modernisation de la formation des pilotes de chasse dans l'armée de l'Air et de l'Espace ont engendré depuis plusieurs mois, une recrudescence de courriers et d'appels téléphoniques relatives aux gênes sonores générées par l'activité de la base aérienne. Certaines de ces plaintes vous parviennent donc également. Aussi, je tenais par ce courrier à vous donner des éléments de compréhension ainsi que certaines perspectives concernant les activités de la base aérienne 709.

L'augmentation conséquente et apparente de l'activité de la base aérienne s'explique par deux projets structurants : d'une part le développement de l'escadre de drones dans le domaine du renseignement (cette activité ne génère cependant pas de plainte, la gêne sonore étant très minime), d'autre part la modernisation de la formation des équipages chasse, avec le transfert de l'Ecole de l'aviation de chasse en provenance de Tours, qui a remplacé l'Ecole de pilotage de l'armée de l'air présente sur la base depuis 1961. Ces évolutions ont conduit à la mise en service d'un avion d'entraînement plus puissant: le Pilatus PC21, en remplacement du TB30 EPSILON. Ce changement d'avion permet d'optimiser et de rationaliser les cursus de formation (moins d'heures de vol, partie importante de l'activité réalisée sur simulateur : 40%, transition facilitée vers les avions de combat modernes comme le Rafale).

Je tenais à vous assurer que mes équipes sont en permanence mobilisées pour limiter ces gênes sonores au strict minimum. La prise en compte de ces gênes fait en effet partie intégrante de la gestion et de la planification de notre activité aérienne. La répartition homogène des vols dans tout le volume de la zone d'entraînement R49 est un véritable leitmotiv. Cette zone géographiquement délimitée par un polygone Royan – La Rochelle – le sud de Poitiers – l'Ouest de Limoges et le Sud d'Angoulême, a une superficie de 13 000 km² et couvre six départements.

J'ajoute que l'endurance et l'allonge du PC21 impliquent désormais d'utiliser l'ensemble des secteurs de la zone d'entraînement R49 (dont les zones du côté de Niort et du Sud de Poitiers) ce qui n'était pas le cas auparavant avec l'EPSILON. Depuis quelques mois, nous veillons également à changer au maximum les zones de travail, utilisant dès que possible des secteurs au-dessus de la mer lorsque cela est compatible avec les objectifs de formation.

Je tiens enfin à porter à votre attention l'engagement actuel de l'armée de l'Air et de l'Espace pour protéger les Français, sur le territoire national ou à l'extérieur de nos frontières. Cet engagement sans précédent ces dernières années, nécessite un entraînement de haut niveau pour acquérir les compétences et les savoir-faire nécessaires.

La formation des jeunes équipages depuis la base de Cognac, est à cet égard le socle fondamental sur lequel se construisent nos succès en opérations pour protéger nos concitoyens, en Afrique, au Levant et assurer la protection sur le territoire national.

Parallèlement, l'armée de l'Air et de l'Espace fait face aujourd'hui à un déficit de pilotes. Nos actions de formation sont donc essentielles et s'inscrivent dans le cadre de la remontée en puissance des forces armées conformément à la nouvelle loi de programmation voulue par le président de la République.

*Aff. vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance
de mes sentiments respectueux.*

DESTINATAIRE :
Mme Le Maire,


Colonel Nicolas Lyautey
Commandant la base aérienne 709

Copie à :

- DMD
- Archives/chron.

Commentaire de [BA709.FR](#)

Cette réponse est assez semblable à [celle faite en juillet 2021 au maire de Niort](#), et que nous avons déjà commentée.

Le commandement ne s'aventure cependant pas, cette fois-ci, à détailler les vertus supposées des PC-21 (qui volent plus haut, plus loin...) ni à exposer une future extension des zones de travail : soit le commandement a réalisé le peu de portée pratique de son argumentaire, soit il juge que la quantité d'explications doit être proportionnée à l'importance accordée à la communauté impactée.

Le commandement invoque l'utilisation de 13 000 km² (en pratique, nos mesures sont plus proches de 11 000 km² réellement utilisés). Cela peut impressionner, mais rappelons qu'un seul PC-21 balaie de manière sonore, lors d'un exercice d'une demi-journée, quelques 8 000 km² et que 10 avions évoluent en moyenne chaque jour ouvrable.

Pour ce qui concerne l'emploi des zones maritimes, BA709.FR publiera prochainement les statistiques d'utilisation des secteurs, montrant que cette utilisation reste tout à fait marginale.

Au final : « *protection du territoire, merci de subir en silence* »...